

MISE EN CONCURRENCE SIMPLIFIEE

Procédure adaptée comprise entre 40 000 € et 59 999 € H.T.

En application de l'article R2112-1 du Code de la Commande Publique

Procédure de consultation d'opérateurs économiques, sur la base de devis
La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans la présente
Lettre de consultation **valant Lettre de Consultation – Acte d'Engagement et Descriptif
technique**
(procédure interne A1)

N° : 26EMD021M

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir nous transmettre votre meilleure offre pour :

OBJET/TITRE : Acquisition d'un ensemble d'équipements de fabrication additive SLS et matériels associés

Le candidat est invité à faire sa meilleure proposition financière en fonction du cahier des charges ci-joint.

Négociation : L'Acheteur Public se réserve la possibilité de négocier ou d'attribuer le marché sur les bases des offres initiales sans négociation.

REMISE DES OFFRES ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le candidat est invité à retourner son offre :

- Soit sur le profil acheteur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr> N° : 26EMD021M
L'utilisation du profil acheteur est vivement conseillé mais pas obligatoire.

- Soit par mail, uniquement à l'adresse suivante : daf-marchespublics@imt-nord-europe.fr
avant la date limite de remise des offres.

DATE LIMITE DE REPONSE : LUNDI 26 OCTOBRE 2026 à 12 h 00.

La réponse à la présente consultation vaut acceptation des conditions générales d'achat de l'IMT NORD EUROPE.

DELAI DE VALIDITE DES DEVIS : 90 jours

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Prix	40 %
Valeur technique	50 %
Performance environnementale au vu du cadre technique environnemental de réponse	10 %

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'aux lieux de livraison précisés dans le cahier des charges.

DOCUMENTS A NOUS RETOURNER

- ☒ L'offre de prix
- ☒ Une note méthodologique ou mémoire technique répondant aux exigences techniques
- ☒ L'attestation ci-jointe sur l'honneur certifiant ne pas être soumis à l'interdiction de répondre aux marchés
- ☒ Le présent document valant Acte d'engagement, dûment daté et signé par une personne habilitée à engager l'entreprise ou le groupement. Vous prendrez soin de compléter la rubrique identification du candidat + identité bancaire
- ☒ Un RIB
- ☒ Le cadre technique de réponse environnemental
- ☒ La fiche de contact pour création dans notre base fournisseurs.

DISPOSITIONS APPLICABLES AU CANDIDAT RETENU AVANT LA NOTIFICATION DU MARCHE

Le candidat dont l'offre est retenue devra fournir obligatoirement :

- une attestation de vigilance de l'URSSAF de moins de 6 mois
- une attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois

Dans un souci de simplification des échanges et de réduction du délai de traitement de la mise en concurrence, il est fortement recommandé aux candidats de fournir ou de disposer de l'ensemble de ces documents dès la remise de leur devis.

SIGNATURE

- la signature de l'offre est possible mais pas obligatoire au stade du dépôt de l'offre. Seul, le candidat informé que son offre est retenue est tenu de la signer. Le candidat peut avoir recours à un certificat de signature électronique qualifié conformément à l'arrêté du 22 mars 2019. Sinon, il aura obligation de fournir par courrier postal, l'original du document signé. Un scan de signature ou un document scanné n'a pas de valeur juridique.

PRESENTATION DES FACTURES

Les factures doivent être envoyées de façon dématérialisée et gratuite en utilisant le portail sécurisé Chorus Portail Pro de l'Etat à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr>

Le titulaire renseignera le n° SIRET correspondant pour IMT Nord Europe : 18009202500139

Pour information, le N° de code service pour déposer leur facture sur CHORUS est :

IMT_LD_FACTURES_SERVICE_FINANCIER.

Délais de paiement : virement administratif sous 30 jours à compter de la réception de la facture ou du service fait si postérieur à la réception de la facture.

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES

1. DESCRIPTION DU BESOIN

IMT Nord Europe souhaite se doter d'un ensemble complet d'équipements dédiés à la fabrication additive par fusion sélective de poudre (SLS), permettant d'assurer l'ensemble de la chaîne de production, depuis la préparation des matériaux jusqu'au post-traitement et à la maintenance des systèmes. L'objectif est de disposer d'une solution industrielle, fiable et sécurisée, adaptée à des usages pédagogiques, de recherche et de prototypage avancé.

Le besoin comprend :

- **Une imprimante SLS de dernière génération**, incluant sa chambre de fabrication, ses accessoires de préparation de poudre et les éléments nécessaires à la mise en œuvre des matériaux.
- **Une station de dépoudrage et de post-traitement**, permettant le nettoyage, la récupération et le recyclage des poudres, ainsi que la finition des pièces produites.
- **Une chambre de fabrication supplémentaire**, destinée à optimiser les cadences de production et à permettre l'enchaînement des cycles d'impression.
- **Une cabine de sablage**, pour le traitement de surface des pièces imprimées, garantissant une finition homogène et adaptée aux besoins de recherche et de prototypage.
- **Un aspirateur industriel certifié pour environnements à poussières fines**, assurant la sécurité des opérateurs et la conformité aux normes applicables en matière de manipulation de poudres techniques.
- **Un ensemble de consommables, pièces de maintenance et accessoires**, nécessaires au fonctionnement courant, à la maintenance préventive et à la pérennité des équipements.
- **Une formation sur site**, destinée aux personnels techniques et utilisateurs, couvrant l'utilisation, la calibration, la maintenance et les bonnes pratiques de sécurité.
- **Les prestations de livraison, installation, mise en service et accompagnement initial**, permettant une prise en main immédiate et sécurisée des équipements.

Le marché n'est pas alloti : le besoin forme un **bloc indivisible** sur le plan technique et fonctionnel

2. PRESTATIONS ATTENDUES

Les prestations comprennent :

- Fourniture d'une imprimante SLS de dernière génération et de sa chambre de fabrication.
- Fourniture d'une station de dépoudrage et de post-traitement.
- Fourniture d'une chambre de fabrication supplémentaire.
- Fourniture d'une cabine de sablage.
- Fourniture d'un aspirateur industriel certifié pour poussières fines.
- Fourniture des consommables, pièces de maintenance et accessoires.
- Formation complète des utilisateurs (utilisation, calibration, maintenance, sécurité).
- Livraison, installation, mise en service et démonstrations.

3. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché couvre l'ensemble des prestations nécessaires à la mise à disposition opérationnelle des équipements, incluant la fourniture, la livraison, l'installation, la mise en service, les vérifications

fonctionnelles ainsi que la formation des utilisateurs. La durée du marché court à compter de sa notification et s'achève à la complète réalisation des prestations.

La livraison et l'installation des équipements sont souhaitées dans un délai maximal de **25 jours calendaires** à compter de la notification. La formation devra être réalisée dans la continuité de l'installation, selon un calendrier défini conjointement entre le titulaire et IMT Nord Europe.

Le marché n'est pas reconductible. Il prend fin automatiquement après l'exécution intégrale des prestations et la réception sans réserve par IMT Nord Europe.

4. LIEU DE LIVRAISON OU D'EXECUTION

Les prestations de livraison, d'installation, de mise en service et de formation seront réalisées sur le site de :

IMT Nord Europe 764, Boulevard Lahure, 59500 Douai, Bâtiment Plasturgie

Les équipements devront être acheminés directement dans les locaux techniques indiqués par IMT Nord Europe. Le titulaire prendra en charge l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en place des matériels, incluant l'acheminement, le déballage, la manutention, l'installation, les raccordements éventuels et les vérifications fonctionnelles.

Toutes les interventions liées à l'installation, aux essais, aux démonstrations ou à la formation des utilisateurs seront également effectuées sur ce site, en coordination avec les équipes techniques d'IMT Nord Europe.

5. OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le titulaire s'engage à :

- livrer un matériel **neuf**, conforme aux normes CE, ATEX le cas échéant ;
- fournir l'ensemble des notices, certificats, fiches techniques et consignes de sécurité ;
- assurer la mise en service complète et les essais fonctionnels ;
- dispenser la formation prévue ;
- garantir la compatibilité des équipements entre eux ;
- respecter les règles de sécurité du site IMT Nord Europe ;
- fournir les attestations URSSAF et fiscales avant notification ;
- respecter la clause d'exécution environnementale

6. CLAUSE D'EXÉCUTION ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article L.2112-2 du Code de la commande publique, le titulaire s'engage à respecter la clause d'exécution environnementale.

Afin de réduire l'impact écologique des prestations fournies au titre du marché,

- le titulaire s'engage à livrer les équipements en optimisant ses tournées de transport. Les emballages de transport (palettes, cartons, films plastiques) devront être intégralement **repris par le titulaire** juste après la livraison et l'installation.

- le titulaire s'engage également à justifier de leur acheminement vers une filière de valorisation ou de recyclage agréée en fournissant un bon de reprise des déchets dans les 30 jours suivant la livraison.

7. PRIX – MODALITÉS FINANCIÈRES

Le marché est traité à **prix fermes et non révisables** pour toute la durée de son exécution. Les prix proposés par le candidat sont réputés comprendre l'ensemble des charges, taxes, frais et prestations nécessaires à la fourniture, au transport, à la livraison, à l'installation, à la mise en service et, le cas échéant, à la formation associée aux équipements.

Les prix incluent également tous les coûts afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, aux assurances, ainsi qu'aux opérations techniques permettant la mise en fonctionnement complète des matériels sur le site d'IMT Nord Europe.

L'euro est la monnaie de compte du marché. Aucune révision ou actualisation ne pourra être appliquée en cas de variation du cours des matières premières, des devises ou de tout autre élément économique.

Le candidat indiquera clairement dans son offre le **montant global HT**, le **montant de la TVA**, ainsi que le **montant TTC** de la prestation, en distinguant, le cas échéant, les prestations supplémentaires ou options proposées.

8. GARANTIE - MAINTENANCE

Le titulaire garantit :

- une garantie constructeur minimale de **24 mois** sur les équipements ;
- la disponibilité des pièces de rechange pendant **5 ans** ;
- l'assistance technique en cas de dysfonctionnement ;
- la fourniture des kits de maintenance préventive selon les préconisations constructeur.

9. DÉLAIS - PÉNALITÉS

En cas de dépassement du délai de livraison ou d'installation, des pénalités peuvent être appliquées :

- **0,5 % du montant HT du marché par jour de retard**, dans la limite de 10 %.

Pénalités spécifiques au non-respect des obligations environnementales

En cas de manquement du titulaire aux engagements environnementaux pris dans son mémoire technique ou fixés au cahier des charges, les pénalités suivantes seront appliquées de plein droit, après mise en demeure restée infructueuse :

- Manquement à la reprise et valorisation des emballages :

Si le titulaire laisse tout ou partie des emballages (palettes, cartons, films) sur le site de livraison, ou s'il ne fournit pas le bon de reprise/valorisation sous 30 jours après la livraison : Pénalité forfaitaire de 150 € HT par constatation ou par jour de retard.

10. SÉCURITÉ – PREVENTION DES RISQUES

Le titulaire respecte :

- les règles de sécurité du site IMT Nord Europe ;
- les normes applicables à la manipulation de poudres techniques ;
- les obligations ATEX pour les équipements concernés ;
- les consignes de ventilation, filtration et dépoudrage.

11. RÉCEPTION DES PRESTATIONS

La réception est prononcée après :

- installation complète,
- vérifications fonctionnelles,

- remise des documents techniques,
- réalisation de la formation,
- remise des consommables et accessoires.

La réception peut être assortie de réserves.

12. RESILIATION

Le marché peut être résilié :

- pour faute grave du titulaire,
- pour non-respect des délais,
- pour non-conformité des équipements,
- selon les dispositions du Code de la commande publique.

13. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les litiges sont soumis au tribunal administratif compétent.

14. CONFIDENTIALITÉ

Le titulaire s'engage à respecter la confidentialité des informations techniques et organisationnelles communiquées par IMT Nord Europe.

15. CONTACT – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements ADMINISTRATIFS auprès de la Cellule Marchés Publics

- Soit sur le profil acheteur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr> N° : 26EMD021M
- Soit par mail, uniquement à l'adresse suivante : daf-marchespublics@imt-nord-europe.fr

Renseignements TECHNIQUES :

Monsieur Luc Ordynski
Email : luc.ordynski@imt-nord-europe.fr
Téléphone : 03 27 7121 64

IDENTIFICATION DU CANDIDAT - obligatoire

Nom du signataire :

Société :

N° de SIRET :

N° TVA INTRACOMM :

Adresse postale :

Tél :

Email obligatoire :

MONTANT DE LA PRESTATION (joindre devis détaillé)

MONTANT DE BASE :€ H.T.

TVA.....

MONTANT TOTAL:..... € T.T.C.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES (*ex options techniques*)

-	€ H.T.
-	€ H.T.
-	€ H.T.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport jusqu'aux lieux de livraison précisés dans le cahier des charges.

Fait en un seul exemplaire
Date

CACHET + SIGNATURE DU CANDIDAT

Lu et Approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR L'ACHETEUR PUBLIC

Est accepté la présente offre pour un montant de :

SIGNATURE DE L'ACHETEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

NOM OU DÉNOMINATION :

ADRESSE :

Conformément à l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et au Décret 2018-1075 du 03 décembre 2018, le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues au code pénal, au code général des impôts et au code de la commande publique ;

Ne pas être exclu des marchés publics à titre définitif ou pour une durée de cinq ans au plus sur le fondement de l'article 131-39 du code pénal.

b) Situation fiscale et sociale :

Avoir souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale ou sociale et acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations exigibles à cette date, ou avoir constitué avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement.

c) Liquidation judiciaire :

Ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et Ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.

d) Redressement judiciaire :

Ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.

e) Lutte contre le travail illégal :

Ne pas avoir été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ; pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail.

f) Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ; avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail.

g) Discriminations :

Ne pas avoir été condamné au titre de l'article 225-1 du code pénal ;

h) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :

Pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

A

le

Identité du signataire, cachet de la société et signature